

SEANCE du 29 septembre 2017

Projet schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle pour la période 2017-2023.

Création du syndicat mixte « Moselle Aval »

Le Conseil Municipal émet un avis favorable quant à la création du syndicat mixte d'études « Moselle Aval », donne son accord quant à l'adhésion de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » audit syndicat mixte et approuve les statuts de ce syndicat mixte.

Travaux de voirie Chemin de la Moselle – Attribution du marché suite à l'appel d'offres

Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux de voirie du Chemin de la Moselle, la Commission d'ouverture de plis s'est réunie le lundi 11 septembre 2017 afin de procéder à l'ouverture des 4 offres déposées.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission « Ouverture de plis » et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'attribuer le lot à l'entreprise proposée par la commission,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Indemnités au receveur municipal

Le Conseil Municipal décide, à 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder 100 % de l'indemnité prévue,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

Déclaration d'intention d'aliéner n° 1 :

- Section n° 2 – n° 96, Village, de 54 ca,

Déclaration d'intention d'aliéner n° 2 :

- Section n° 2 – n° 177/116, rue Principale, de 1 a 72 ca,

Déclaration d'intention d'aliéner n° 3 :

- Section n° 2 – n° 132, 3, chemin de l'Abreuvoir, de 2 a 92 ca,
- Section n° 2 – n° 152/130, Village, de 5 a 54 ca,
- Section n° 2 – n° 150/130, Village, de 1 a 85 ca (moitié indivise de la parcelle à usage d'accès)

Déclaration d'intention d'aliéner n° 4 :

- Section n° 2 – n° 114, 56, rue Principale, de 8 a 52 ca,
- Section n° 2 – n° 95, Village, de 42 ca.